

Jean-Claude BAZART

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

13, Rue Jeanne d'Arc
B.P. 57
55102 VERDUN CÉDEX

Tél. 03 29 86 01 90
Fax 03 29 86 53 50
email : jcb.figec@wanadoo.fr



Mission Locale du Nord-Meusien
15 rue des Frères Boulhaut
BP 70
55100 VERDUN

Messieurs,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur le contrôle des comptes annuels et les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, relatifs à l'exercice couvrant la période **du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006**, sur :

- . le contrôle des comptes annuels de l'Association Mission Locale du Nord-Meusien, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- . la justification de mes appréciations
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels, traduisant un résultat bénéficiaire de **634 €** sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que ceux exprimés pour émettre l'opinion ci-dessus.

III – VERIFICATIONS SPECIFIQUES ET INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels de l'association.

Fait à Verdun,
le 29 Juin 2007

J.C. BAZART
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes



II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que ceux exprimés pour émettre l'opinion ci-dessus.

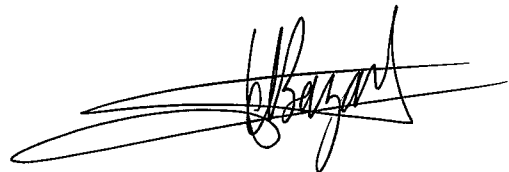
III – VERIFICATIONS SPECIFIQUES ET INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels de l'association.

**Fait à Verdun,
le 29 Juin 2007**

**J.C. BAZART
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.C. Bazart', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Bilan au 31/12/2006

	2006	2005		2006	2005
Total de l'actif de la structure	332 701	272 102	Total du passif de la structure	332 701	272 102
Total actif immobilisé net au 31/12	36 001	25 127	Total des capitaux propres au 31/12	141 282	139 543
Total actif immobilisé valeur brute	106 574	92 765	Fonds associatifs	132 682	133 059
Total amortissements et provisions	70 573	67 638	Report à nouveau (-,+)	634	-377
			Résultat sous contrôle de tiers financeur	7 966	6 861
			Excédent ou déficit de l'exercice		
			Subventions d'investissement		
Total actif circulant au 31/12	295 325	245 635	Total des provisions pour risques et charges	34 329	34 329
Total stocks MP et marchandises	160 407	83 531	Provisions pour indemnités de départ à la retraite	0	0
Total créances	221	1 164	Provisions pour personnel	34 329	34 329
Créances usagers (Clients) et comptes rattachés	7 197	5 548	Total des fonds dédiés	59 487	34 113
Personnel et comptes rattachés	152 989	76 819	Fonds dédiés sur activité principale	59 487	34 113
Subvention à recevoir	134 918	162 104	Fonds dédiés sur activité spécifique		
Trésorerie	103 602	112 900	Total des dettes	97 603	64 117
Valeurs mobilières de placement	31 316	49 204	Emprunts et dettes financières	25 346	16 066
Disponibilités			Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 611	47 172
			Dettes fiscales et sociales	10 646	879
			Autres dettes		
Total des comptes de régularisation au 31/12	1375	1340	Comptes de régularisation	0	0
dont charges constatées d'avance	1375	1340	Produits constatés d'avance		
			Autres		

compte de résultat du 01/01/2006 au 31/12/2006

Charges	2006	2005	Produits	2006	2005
Achats de fournitures et services	25 211	14 740	Subventions Etat	262 906	186 601
EDF	3 098	3 217	LFI Fonctionnement	142 919	142 919
Fournitures de bureau et informatique	8 175	6 458	Financement complémentaire P3	4 142	2 180
Autres achats	13 938	5 065	Postes CIVIS	109 455	41 502
			Subvention exceptionnelle instal. CIVIS	6 390	
Services extérieurs	51 704	33 810	Subvention Conseil Régional	42 044	42 043
Sous-traitance	11 585	1 643			
Location de locaux	15 309	14 140	Subvention Conseil Général	21 400	21 400
Location de matériel	6 129	5 486			
Location de véhicules	9 970	1 731	Subventions des communes	19 515	20 142
Entretien et maintenance	3 128	6 319			
Primes d'assurance	4 461	3 016	Subventions des EPCI	28 760	34 882
Documentations	1 122	1 475			
Autres services extérieurs	42 176	46 025	Fonds Européens - activité principale	38 482	38 482
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 526	3 144			
Déplacements, missions, réceptions	8 012	16 963	Financements Actions spécifiques	100 437	62 809
Frais postaux et de télécommunication	19 811	16 424	Etat - actions santé	6 050	6 000
Services bancaires et assimilés	134	63	Région - actions santé	6 041	
Autres postes de charges de fonctionnement	10 693	9 431	ANPE - PAP	20 450	18 450
			Etat - FIPJ - aides aux majeurs	3 000	2 108
Impôts, taxes et versements assimilés	21 968	15 269	Etat - FIPJ - ateliers préparation entretiens	13 568	9 870
			Etat - FIPJ - mobilisation professionnelle	10 690	10 136
			Etat - FIPJ - hébergement temporaire	10 000	
			Etat - FIPJ - soutien au code et permis	7 076	
			Contrat de Ville - point logement	9 000	
			fondation DEXIA - point logement	9 000	
			PDASR - prévention routière	1 008	2 387
			Région - Atelier d'orientation	4 554	1 250
			Etat - CPE alternance		2 108
			Etat - FIPJ - aides aux mineurs		10 500
			Etat - FIPJ - atelier d'orientation		
			Produits de gestion courante		
			Produits financiers	1 573	2 066
			Produits exceptionnels	3 705	3 369
			Reprise sur amortissements et provisions		
			Transfert de charges	34 020	10 619
Engagements à réaliser sur ressources affectées	59 487	34 113	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	34 113	10 667
Excédent de l'exercice	634		Déficit de l'exercice		377
Total des comptes de charges	586 955	433 457	Total des comptes de produits	586 955	433 457

Jean-Claude VAZART
 EXPERT COMPTABLE DIPLOME
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 MEMBRE DE LA COMMISSION REGIONALE DE NANCY

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/06 au 31/12/06

1. Les comptes annuels de l'exercice 2006 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices.
2. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
3. La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
4. Immobilisations : Des acquisitions ont été réalisées pour un montant de 28 284,98 € et des sorties pour 15 177,00 €.
5. La provision pour charges de personnel constituée antérieurement selon la circulaire de gestion comptable des Missions Locales ne fait plus l'objet de provisions supplémentaires. En raison de sa faible signification, il n'a pas été procédé à une provision pour le paiement des indemnités de départ à la retraite.
6. Relevé des contributions en nature

Charges	2006	2005	Produits	2006	2005
Total des comptes de charges	546 382	433 457	Total des comptes de produits	546 382	433 457
Valorisation poste ANPE	40 573	37 782	Valorisation poste ANPE	40 573	37 782
TOTAL GENERAL	586 955	478 306	TOTAL GENERAL	586 955	478 306

Jean-Claude BAZART
 EXPERT COMPTABLE DIPLOME
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE NANCY